

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du treize janvier deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

<p>Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 15 Suffrages exprimés : 19</p>	<p><u>Présents</u> : AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, <u>Absents excusés</u> : ALLAIN Thierry, BAVAN Dorella, DANVY Jacques, GAUTIER Pierre, JANEY Emilie, MARION Sylvie, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry <u>Pouvoirs</u> : ALLAIN Thierry à BRINGANT Gilbert, GAUTIER Pierre à TOURREL Roger, VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle</p>
--	---

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE: PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

VU le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22 ;
CONSIDERANT que suite aux études de faisabilité, la Commune de FORCALQUEIRET souhaite lancer les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Françoise DOLTO ;
CONSIDERANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le montant des subventions sollicitées n'excède pas 80% du montant de l'opération ;
CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Ecole provisoire hors location	63 000 €	2.35%	SUBVENTIONS	2 141 200 €	80%
Démontage anciens algéco	11 000 €	0.41%	<i>CAPV fonds de concours 2022</i>	62 375 €	2%
Extension	2 225 000 €	83.13%	<i>CAPV fonds de concours 2023</i>	200 000 €	7%
Réhabilitation	127 500 €	4.76%	<i>Conseil départemental</i>	700 000 €	26%
Extérieur	250 000 €	9.34%	<i>ETAT DSIL</i>	978 825 €	37%
			<i>Agence de l'eau</i>	200 000 €	7%
			AUTOFINANCEMENT	535 300 €	20%
TOTAL HT	2 676 500 €		TOTAL HT	2 676 500 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Françoise DOLTO tel que présenté ci-dessus ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :
- transmission en préfecture le
- publication le